

HUITIEME JOUR DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA

NOUVELLES REVELATIONS

Moumen Khalifa reçu par le président malien

Techniques de gestion bancaire, procédures administratives et systèmes de contrôle des agences, tels ont été les thèmes débattus dans la matinée lors du huitième jour du procès de l'affaire Khalifa.

C'est lors des débats de l'après-midi que les choses devinrent intéressantes d'autant que le prévenu Abdelouahab Rédha, un commandant de l'ANP à la retraite et garde rapproché de Moumen Khalifa, livre des révélations surprenantes sur son protégé. Recruté en octobre 2001 soit 10 mois après avoir quitté l'armée, il avoue avoir connu Moumen Khalifa bien avant son recrutement. Il sera détaché dès lors qu'il sera enrôlé au groupe Khalifa pour s'occuper de la logistique du domicile du Golden Boy.

«J'arrivais vers 7h30 et j'attends Moumen dans la cuisine jusqu'à ce qu'il se réveille pour recevoir les instructions. J'avais comme mission d'assurer la sécurité du personnel de sa première villa composé de deux femmes de ménage, d'un jardinier, d'un gardien et d'un chauffeur et surtout de la villa où se trouvait un revolver», dira Abdelouahab à la juge pour ajouter : «Quand la femme de Abdelmoumène Khalifa est à la maison, je ne peux dépasser le rez-de-chaussée».

«Mais pourquoi tout spécialement cette mission», lui demande Mme Brahimi. «J'avais la même fonction

au ministère de la Défense», lui réplique-t-il. «Quel était ton salaire ?». «15 millions de centimes», répondra-t-il.

On apprendra également qu'il avait effectué plusieurs voyages avec Khalifa Moumen. Philadelphie, Doubaï, Paris... étaient les destinations entre autres de Khalifa et son garde du corps. Il avouera par ailleurs qu'il avait ramené une fois 20 millions de centimes à Moumen pour le paiement du personnel de la maison. Toutefois, le plus ahurissant c'est lorsqu'il a été chargé de faire parvenir à son protégé 150 millions de dinars qui serviront pour la charité à l'occasion de l'Aïd El Adha de l'année 2002 et ce pour le personnel de la villa de Khalifa Moumen et celle de ses parents. «Même l'argent de la charité était pris de la caisse principale», lui assène la juge.

A la suite d'une question de la juge, Abdelouahab Rédha continuera à faire des révélations. «En 2002, Moumen Khalifa avait fait un voyage au Niger en compagnie de son conseiller Echemaâ parce qu'il était attendu à Bamako par le président malien et ce dans le cadre de l'organisation de la coupe d'Afrique. Moumen m'avait chargé de lui ramener dix mille dollars américains». «Cet argent a servi à quoi ?», l'interroge la présidente. «Pour payer les droits d'atterrissage de l'avion car il s'agissait d'un appareil de la compagnie Khalifa Airways. «Et quand



utilisait-il son jet privé ?» «Quand il partait sur Paris», répond-il.

La juge lui demandera de lui donner la date du jour où Khalifa Moumen l'avait appelé de l'étranger pour lui ramener cinq millions de dinars et qu'Akli Youcef a refusé de les lui remettre. «Je ne me souviens plus mais je crois que c'était juste avant l'arrivée de l'administrateur qui c'était Djellab Mohamed», rétorque Abdelouahab.

La juge insistera sur ce point précis en faisant savoir qu'en ce moment, le scandale de l'aéroport concernant la fuite des deux millions d'euros avait déjà éclaté et qu'il n'est plus permis à Akli Youcef d'en remettre de l'argent à qui que ce soit. On apprendra

par la suite que Abdelouahab Rédha avait été remplacé par un autre du fait que Khalifa Moumen lui avait retiré sa confiance.

Notons que dans la matinée, la juge avait fait appeler à la barre le témoin Boumechhour Saïd, inspecteur dans la commission de Djellab Mohamed, pour éclairer le tribunal sur les disparitions d'argent sans justificatifs de la caisse principale.

Cet ancien cadre de la BDL confirmera, sur la base des enquêtes qu'il a effectuées, les propos avancés par Akli Youcef quant à la remise d'argent.

Le procureur général l'interpelle pour lui demander la qualification, selon lui, de cet acte.

«C'est du vol», réagira le

témoin de manière claire et intelligible. Il enchaînera qu'il a constaté plusieurs anomalies dans la gestion de la caisse principale dont des crédits alloués sans qu'il y ait de dossiers y afférents ou tout simplement des crédits sans aucune garantie en contre-partie. Il poursuivra que lors de ses inspections dans les agences de Chéraga, de Blida, d'Oran comme celle de Constantine, il a eu à remarquer que les caisses fonctionnaient sans journal, ni pièces comptables et avec la confusion la plus totale en matière d'organisation. Il soutiendra par ailleurs que c'est à la caisse principale de Chéraga qu'il a constaté des dépassements.

La juge interviendra pour

lui demander si les taux d'intérêts étaient respectés. Le témoin observe un silence religieux avant d'émettre une réponse qui restera à tout le moins inintelligible du fait qu'il y avait des doutes là-dessus.

Akli Youcef est appelé encore une fois à la barre. Le représentant du ministère public lui rafraîchit la mémoire en lui rappelant qu'il n'y a pas eu de versement de fonds à la Banque centrale de la date du 27 novembre 2002 à celle du mois de mars 2003. Il lui a demandé de lui expliquer cet état de fait. Cependant, il n'y avait pas de réponse claire.

Voulait-il peut-être entendre de la bouche de l'ex-directeur général adjoint d'El Khalifa Bank l'explication de la raison d'improvisation d'une annexe, à savoir l'agence de Hussein-Dey, d'autant que la caisse principale accumulait autant d'argent au point où elle ne pouvait plus les contenir du fait qu'il n'était plus versé à la Banque centrale.

La juge renvoie le prévenu au box des accusés pour appeler un autre témoin du nom de Hammache Hacène. Au même titre que Bouchehloul, il était membre de la commission de Djellab Mohamed. Même constat que son homologue. Ses déclarations contraindront Mme Brahimi à faire venir l'accusé Akli Youcef pour une confrontation.

M. B.

GREVE DES LYCEES TECHNIQUES

Un taux de suivi de 65,31%, selon la coordination

Hier, les lycées techniques ont été paralysés à l'appel de la Coordination nationale des lycées techniques et techniciens (CNLTT). Ses adhérents situent le taux de suivi provisoire à 13h au sein des établissements au niveau national à 65,31%. Le ministère de l'Education nationale estime quant à lui que seuls 2,39% des enseignants du secondaire au niveau national "n'ont pas assumé leurs obligations professionnelles". La tutelle n'a pas fait de différence entre les enseignants de l'enseignement technique et ceux de l'enseignement général.

C'est dans le cadre de l'application des recommandations de la rencontre nationale des lycées techniques et techniciens du 23 décembre 2006 que cette journée de protestation nationale a été organisée. Selon la CNLTT, cette journée de protestation a été "largement" suivie dans les lycées techniques et techni-

cums, où le taux provisoire de suivi, à 13h, a atteint "65,31%". La coordination précise qu'au niveau de l'enseignement général, le taux de suivi varie selon les wilayas.

Une délégation nationale de la CNLTT s'est déplacée comme prévu au siège du ministère de l'Education nationale. Sans être reçue. Les différents responsables étaient "occupés". La coordination a néanmoins déposé une lettre ouverte au ministre ainsi que les documents annexés au bureau d'ordre du ministère avec accusé de réception. Tout en déplorant que la tutelle a refusé de recevoir la délégation nationale.

Dans la lettre ouverte, les adhérents à la CNLTT rappellent que "la réforme de l'école doit se faire avec lucidité pour ne pas faire de notre pays un terrain d'expérimentation de politiques éducatives clés en main qui sont à l'origine des dysfonctionne-

ments que connaît l'école algérienne" et que "dans le contexte actuel, cette restructuration du secondaire a réduit l'offre pédagogique dans l'enseignement technique et s'apprête à fermer tous les ateliers. Le ministère négocie non seulement le transfert des enseignants mais aussi des lycées à la formation professionnelle. Le plan de démantèlement des lycées que vous avez annoncé participe d'une entreprise de désengagement de l'Etat et donc du ministère de l'Education de ses missions publiques".

Les membres de la CNLTT ajoutent : "Nous ne pouvons rester neutres ou indifférents face au démantèlement des lycées techniques, la suppression de 50% des filières techniques et l'extinction insidieuse de la voie technologique dans une polyvalence au rabais."

Le département de Benbouzd, quant à lui, a estimé

que seuls "2,39%" des enseignants du secondaire au niveau national ont suivi la grève.

Qualifiant ce taux d'"extrêmement faible", le ministère de l'Education nationale ajoute, dans un communiqué de presse, que 97,61% représentant la quasi-majorité des enseignants du secondaire, à l'échelle nationale, ont normalement assuré les cours dans leurs établissements respectifs. Le ministère relève que "les 2,39% d'enseignants enregistrés absents relèvent essentiellement des trois directions de la wilaya d'Alger. Le reste des wilayas du pays n'a enregistré aucune perturbation."

Le ministère de l'Education nationale considère que les grévistes "persistent à s'inscrire contre-courant d'une nouvelle dynamique induite par la réforme en s'accrochant à des schémas éculés et obsolètes qui ne favorisent malheureusement les élèves ni dans leur cursus uni-

versitaire ni dans leur vie professionnelle future".

La CNLTT compte organiser dans les prochaines semaines, une deuxième rencontre nationale des lycées techniques et techniciens pour faire aboutir leurs revendications. Pour rappel, il s'agit de l'abandon du plan de démantèlement des lycées techniques et techniciens, le maintien en place des équipes pédagogiques et du patrimoine matériel, et l'ouverture du dialogue sur les perspectives pour un enseignement renoué et de qualité.

La CNLTT estime que "la mobilisation des enseignants du technique a été un succès et a imposé une visibilité de leurs revendications". Tout en remerciant la mobilisation de leurs collègues de l'enseignement général, les adhérents de la CNLTT appellent l'ensemble des syndicats de l'éducation à les soutenir.

Meriem Ouyahia